



Sculpture offerte par les
Jardifolies sur les
ardoisières et le chocolat
de Bonneval

Sommaire:

Le mot du Maire
Les réalisations
Manifestations 2019
Calendrier des
associations 2020
Informations
pratiques et rappels
Coordonnées

BULLETIN MUNICIPAL N°11 du 21 janvier 2020



*Maurice Battut, et le conseil municipal vous souhaitent
une excellente année*

Chers habitants,

L'équipe municipale et moi-même sommes heureux de vous présenter notre nouveau bulletin municipal du Cayrol qui retrace nos actions et la vie de notre commune au cours de l'année 2019.

Vous l'avez peut-être remarqué, notre commune si petite soit-elle, n'est pas à l'abri de coups bas qui le plus souvent redoublent en période électorale. Oublions les actes néfastes, ils créent un climat malsain pour la vie de notre commune. Voyons plutôt les actions constructives qui caractérisent le dynamisme de notre territoire. Avec le soutien du conseil municipal durant ces 6 années, nous avons œuvré à la création de la communauté de communes « Comtal Lot et Truyère », au Parc Naturel Régional de l'Aubrac, sans jamais oublier notre commune.

Nous avons réalisé l'assainissement, le cœur de village, la halle et les toilettes publiques à Anglars, l'aménagement du lotissement, l'agrandissement et la mise aux normes de la salle d'animation, la création de toilettes publiques au Cayrol, mais aussi l'entretien ou la rénovation de nos routes et de nos bâtiments publics. Tout ceci sans recourir à de nouveaux emprunts et sachant que les emprunts en cours sont maintenant terminés.

Tout n'est pas fini, la vie de notre commune continue...

Comme vous le savez, mon mandat arrive à terme et je vous informe que je ne souhaite pas le renouveler.

Je ne regrette pas cette aventure très enrichissante, qui m'a fait découvrir et apprécier un monde qui m'était inconnu et le plus souvent décrié. Je peux désormais témoigner que c'est beaucoup de travail, de responsabilités et de décisions à prendre, dans un environnement où j'ai toujours pu trouver du soutien et du conseil.

Le choix de la prochaine équipe municipale vous appartient, c'est important afin de poursuivre le développement de notre commune.

Mon souhait : une équipe confiante, solidaire, juste et responsable.

Je vous souhaite à toutes et à tous beaucoup de bonheur pour 2020.

Réalisations:

Des travaux de mise aux normes handicapés sont en cours aux salles d'animation du Cayrol : création de toilettes publiques extérieures, agrandissement de la salle principale, rénovation intégrale de la cour et réfection du mur d'enceinte, mise en sécurité.

Rénovation de l'appartement T2 de la mairie (Meubles de cuisine et salle de bain, radiateurs et peintures).

Isolation phonique de la salle d'animation d'Anglars et remplacement des radiateurs.

Vente de deux lots au lotissement du Cayrol.

Réfection de la cour de la salle d'animation à Anglars.

Une sculpture offerte par Les Jardifolies sur le thème des ardoises d'Anglars et du chocolat de Bonneval a été implantée à l'entrée du lotissement.

Petit rappel et récapitulatif des travaux réalisés pour l'aménagement des villages du Cayrol et d'Anglars. Au Cayrol, aménagement du village : 406 000 € TTC, enfouissement des réseaux : 37 000 € (part communale), éclairage public : 72 160 € dont 52 620 payés par la commune. Subventions reçues : Conseil départemental : 33 500 € ; Région : 7 200 € ; 6 000 € sur l'enveloppe parlementaire du Député Yves Censi ; 19 500 € du SIEDA.

Anglars : Travaux d'aménagement du village : 337 600 €. Enfouissement des réseaux part payée par la commune : 26 200 €. Eclairage public : part payée par la commune : 11 500 €.

Subventions reçues : Etat DETR : 39 400 € ; Département : 39 900 € ; Région : 4820 €.

Halle d'Anglars : 81 200 €. Subventions : Département : 14 900 € ; Communauté de communes : 5 000 € ; Fonds européen Leader : 22 100 €.

Travaux d'assainissement d'Anglars : 217 000 € ; Subventions du Département, du Sénateur, et de l'agence de l'eau pour 121 700 Euros. Tous ces travaux ont été réalisés sans emprunt.

Adressage :

La commune a engagé un travail d'adressage, qui consiste à nommer les routes et rues de la commune et attribuer un numéro à chaque habitation ou bâtiment isolé.

Ceci est fait pour assurer une meilleure sécurité et la localisation précise des lieux en milieu rural, notamment pour les services de secours, les GPS, la poste et les livraisons.

Au sein du conseil plusieurs personnes ont été chargées du dossier, et travaillé en lien avec la SMICA pour nommer les rues.

Le tableau a été validé par le conseil municipal et est consultable en mairie. Un numéro sera fixé sur chaque habitation avec l'accord du propriétaire, et des plaques de rues seront implantées.

Une lettre d'information sera envoyée aux habitants leur précisant leur nouvelle adresse, avec le numéro qui leur a été attribué, et les modalités pour effectuer leur changement d'adresse auprès de leurs fournisseurs et organismes publics, dans le courant de l'année 2020.

Communauté de communes Comtal Lot et Truyère :

La communauté de communes a pris un certain nombre de compétences facultatives comme par exemple : les réseaux et infrastructures de communication, la Maison de la Vigne, le tourisme, la culture, le sport, les maisons de santé...

Le site Internet de la Com Com vous permettra d'avoir une vision des diverses compétences et leurs actions: <https://comtal-lot-truyère.fr>

Manifestations 2019 :

Le Tour de France de passage au Cayrol :



Les habitants du Cayrol ont eu la chance de voir le passage du tour de France le lundi 15 juillet sur leur commune. A cette occasion les différentes associations s'étaient préalablement retrouvées afin de peindre des vélos et de les poser tout le long du village avec des ballons et des fleurs jaunes aux couleurs du maillot qui fêtait ses 100 ans cette année. Le jour J beaucoup de personnes jalonnaient la traversée, comme au restaurant Rouliès, dans une ambiance bonne enfant. Des sourires sur les visages lors du passage de la caravane et ensuite des cyclistes ! Une belle journée de joie et de souvenirs.

Le repas du 3° Age :

Dernièrement a eu lieu au Cayrol le repas du 3ème Age offert par la municipalité au restaurant Rouliès sous la présidence du sénateur Monsieur Jean-Claude Luche.

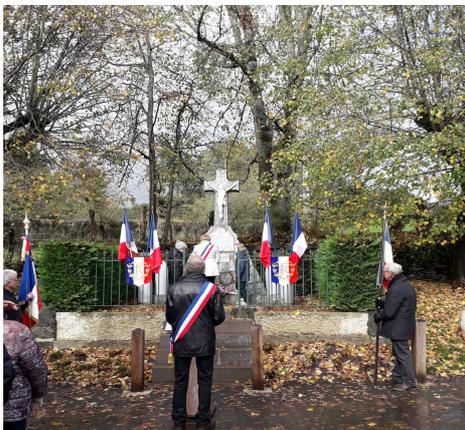
Un apéritif était servi, suivi d'un très bon repas concocté par Annie et animé par Nicolas Puechmaille. Il y régnait une très bonne ambiance. Cette journée conviviale permet de se retrouver et d'échanger. Le maire, Maurice Battut prenait ensuite la parole afin d'expliquer les projets en cours et ceux réalisés pendant l'année. M. Luche a expliqué en quelques minutes son rôle de sénateur et sa joie d'être convié à ce repas afin de discuter avec des gens sur le terrain.

L'année prochaine cette journée sera avec une nouvelle équipe élue en mars après les futures élections municipales.



Manifestations 2019.

Les cérémonies du 11 novembre :



Sur la commune du Cayrol la commémoration de l'armistice a eu lieu le dimanche 10 novembre.

La population était conviée à se réunir au monument aux morts du Cayrol dans un premier temps et au village d'Anglars ensuite. Cette année encore les enfants de l'école de la Vitarelle ont participé à la cérémonie de mémoire avec la présence du directeur M. Hurel. Ils ont lu des poèmes et déposé les gerbes au pied des monuments. Un vin d'honneur a clôturé la matinée.

Cette cérémonie permet de se recueillir et de rendre hommage aux soldats de la commune tombés au combat pendant la première guerre mondiale.

Inauguration à Anglars.

Le 12 juillet avait lieu à Anglars, l'inauguration du village et de la Halle. Madame la Préfète nous avait fait l'honneur de sa présence, ainsi que le député M. Stéphane Mazars, M. Jean-Claude Luche, sénateur, le Président du Conseil Départemental, M. Jean-François Galliard, Monsieur Jean-Claude Anglars, vice-président du conseil départemental, M. Jean-Michel Lalle, président de la communauté de



communes Comtal Lot et Truyère, ainsi que des maires des communes voisines. M. Battut le Maire, était heureux de convier la population autour d'un verre et de quelques produits locaux afin de clôturer ces travaux d'embellissement des villages du Cayrol et d'Anglars, qu'avait initiés Sylvette Hermet. Il remerciait également l'ensemble des partenaires financiers qui ont contribué à la réalisation des tous ces travaux. La préfète accompagnée du député, de Jean-Claude Anglars et du maire a pu assister à la projection du film sur les ardoisières et visiter le musée.

Banquet de la Cayrolaise 2019 :



Le banquet cette année s'est déroulé dans les salons Nogentel, en bords de Marne, sous la présidence de Marie-Claire Lavour, présidente de l'Association « Lou Clouquié d'Anglars ». A cette occasion, de nombreux habitants du village avaient fait le déplacement à la capitale.

Une centaine de participants faisait honneur à ce traditionnel moment de retrouvailles, et les membres de la Cayrolaise étaient d'ailleurs touchés par la présence fidèle de leurs compatriotes depuis plusieurs années. Marie-Claire Lavour en quelques mots souligna le travail fait par les associations de la commune, Histoire et Patrimoine, le comité des fêtes d'Anglars, les Jardifolies, lou Caminaïre et la société de chasse pour animer et maintenir les liens entre tous et toutes les générations. Les bénévoles furent remerciés chaleureusement par l'assemblée et par les élus de la commune. Tous profitèrent de leur journée bien animée par le groupe folklorique « Les Gentianes ». Rendez-vous était pris pour 2020.

Calendrier des manifestations 2020 des associations:

La Cayrolaise : Le banquet du 26 janvier 2020 à Paris sera présidé par « Lou caminaïre del Cayrol »

Comité des fêtes d'Anglars: En juillet : fête du village. En novembre : quine du comité d'Anglars

Les Jardifolies : Quine du Jardinier le 8 mai 2020. La fête de jardins d'automne le 11 octobre 2020

Les Caminaïres du Cayrol : Sortie à la soirée des Lanternes de Gaillac le 18 janvier 2020. Les prochaines sorties de l'année seront publiées par voie de presse. Belote des Caminaïres en mars.

Histoire et patrimoine d'Anglars : En août : sortie du vin des ardoisières. En décembre : messe de la Ste Barbe

Etat-Civil :

Cette rubrique a été supprimée afin de respecter la réglementation sur la protection des données personnelles.

Rappels et informations pratiques:

- Il est rappelé à chacun que la divagation des chiens peut poser des problèmes de voisinage, et affoler le bétail. Chaque animal est sous la responsabilité de son propriétaire qui peut être poursuivi en cas d'accident.
- Le chasse-neige n'interviendra pas cet hiver dans les cours ou les entrées des particuliers suite à des dégâts occasionnés l'année dernière. Si vous souhaitez que le chasse-neige passe dans votre cour, vous voudrez bien nous le faire savoir mais la commune se dégage de toute responsabilité ou dégâts éventuels.
- Il est formellement interdit de déposer des déchets verts ou des gravats au chemin de Bonneval à la fin de la ligne droite dite « Plaine de la Baraque ». Un panneau informant de cette interdiction et des sanctions encourues a été posé. En effet des personnes de la commune ont été vues. Une déchetterie est à disposition Route de St Côme pour cela.
- Des motos empruntent le chemin de la Fontaine à Anglars, causant des dégradations. Ce chemin est piétonnier comme indiqué sur le panneau.
- Transport à la demande pour aller à Espalion. **En raison de la faible demande, ce service a été arrêté**, mais si des personnes sont intéressées, elles peuvent se faire connaître à la mairie pour éventuellement relancer le service dans les années à venir, par le biais de la Communauté de communes.
- Lorsque vous constatez une panne sur l'éclairage public dans vos villages, signalez-le à la mairie pour lancer une intervention.
- Des barnums sont disponibles à la location au tarif de 5 € le barnum uniquement pour les habitants de la commune pour un week-end.
- Le Conseil Municipal a décidé en 2018 de ne plus louer les salles d'animations aux particuliers domiciliés hors commune. La location des salles reste ouverte pour les habitants de la commune. Tarifs : salles du Cayrol pour un week-end : 50 € / salles d'Anglars : 25 €.
- Les demandes de passeports et cartes nationales d'identité doivent être déposées dans les mairies équipées de stations informatiques, soit Espalion ou Laguiole pour les plus proches. Vous pouvez pré-remplir votre dossier de demande sur internet : soit en passant par le site internet www.service-public.fr ou sur le site dédié du ministère: www.demarches.interieur.gouv.fr. Des dossiers papier sont encore disponibles à la mairie. Il vous faudra quand même prendre rendez-vous dans une mairie équipée pour finaliser votre demande.
- Pour les demandes de cartes d'immatriculations, modifications d'adresses, permis de conduire... vous devez obligatoirement faire votre demande par internet. (Il est conseillé de passer par le site officiel www.service-public.fr qui vous renverra vers des sites officiels dédiés, ceci afin d'éviter des sites frauduleux et payants).
- Elections municipales le 15 mars 2020 pour le premier tour et le 22 mars s'il y a un deuxième tour. Nombre de conseillers à élire : 11. Le panachage est toujours autorisé dans les petites communes. Pour voter dans votre commune vous devez être inscrits sur la liste électorale, vous pouvez encore le faire jusqu'au 7 février 2020 pour les municipales.

Coordonnées de la mairie

Mairie de Le Cayrol
12500 Le Cayrol

Téléphone : 05.65.44.01.38

Mail :

mairie.lecayrol@wanadoo.fr

Site internet : www.lecayrol.fr

Horaires :

Lundi, jeudi
de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
Mardi et vendredi de 9 h à 12 h
Le mercredi de 13 h à 17 h
Fermée le mercredi matin

Permanence du Maire le
Mardi matin de 10 h à 12 h

Agence Postale :

Téléphone : 05.65.48.03.75

Ouverture tous les matins
de 9 h à 12 h 15,
le samedi de 10 h à 12 h

Conseil Municipal :

Maire : M. Maurice BATTUT

1^{er} Adjointe : Mme LECOMPTE Carmen

Délégation pour les affaires financières et l'urbanisme.

2^{ème} Adjoint : M. VALERY Bernard

Délégation pour la voirie et les travaux

Conseillers :

Mme Christine COMBETTES-SALELLES, Mme Béatrice
BURGUIERE, Mme Bernadette SABY, M. Benjamin
ALEXANDRE, M. Marcel DODIN, Mme Marie-Claire LAVAUUR.

ALLO DOCTEUR : 3966

Si vous êtes malade et que le cabinet de votre médecin
traitant est fermé, les week-ends, jours fériés, la nuit appelez
le 3966, un médecin vous répondra et évaluera votre situation
pour trouver une solution adaptée.

**Pour une urgence vitale, contacter toujours le 15
(Samu).**

Autres contacts :

Pompiers : 18 ou 112 appel d'un portable

Gendarmerie : 17

Adresses et N° utiles :

Communauté de communes : 18 bis av Marcel Lautard 12500 Espalion. 05.65.48.29.02

Smictom d'Espalion : (Collecte des ordures ménagères, déchetterie) : 05.65.51.52.19 ; 48 Bd Joseph
Poulenc 12500 Espalion. Déchetterie, Route de St Côme d'Olt, derrière la caserne des pompiers.

ADMR (Aide à domicile) : Saint Côme d'Olt : 05.65.48.50.10

Centre de soins ASSAD : Route de St Pierre, Espalion : 05.65.44.08.79

Centre Social et de Loisirs : St Hilarian : 05.65.48.92.66

Office du Tourisme d'Espalion : Place du Plô : 05.65.44.10.63

DDT : Bourran, 9 Rue de Bruxelles 12000 Rodez : 05.65.72.50.00

DDT Espalion, Rue du docteur Gabriac : 05.81.19.62.40

Trésorerie et Impôts d'Espalion : 4 et 6 Avenue d'Estaing : 05.65.44.02.05/ impôts : 05.65.44.01.89

Impôts Rodez et Cadastre : 2 av du 8 mai 1945 12000 Rodez 05.65.77.85.00

site internet : www.cadastre.gouv.fr , www.geoportail.gouv.fr ou www.e-occitanie.fr

Espace Emploi à Espalion : 4 Avenue d'Estaing 12500 Espalion : 05.65.48.07.63

ADIL : Information logement : 7 place Ste Catherine 12000 Rodez : Tél : 05.65.73.18.00

Mairie de Rodez, Place Raynaldy 12000 Rodez. Tél : 05.65.77.88.00

Renseignements administratifs et démarches sur internet : www.service-public.fr

Nouvelle adresse de la Préfecture à Rodez :

Préfecture de l'Aveyron CS 73114 12031 RODEZ CEDEX 9 Tél : 05.65.75.71.71.